

YVES COURSIN

AVOCAT

49, RUE GALILÉE, 75116 PARIS, FRANCE
TÉL : +33.(0)1.53.23.06.40 - FAX : +33.(0)1.53.23.06.41
E.mail : ycoursin@online.fr

À destination du/des responsable(s) de
l'envoi de cette communication

PAR MAIL (reponse@larevolutiondumobile.com)

Dossier : FREE Général

Le 5 mai 2011

Concerne : LA RÉVOLUTION DU MOBILE

Messieurs,

J'interviens auprès de vous dans l'intérêt des sociétés FREE et FREE MOBILE, sises 8, rue de la Ville l'Évêque à Paris 8^{ème}.

Mes clientes ont porté à ma connaissance la communication que vous organisez :

- par l'envoi d'un communiqué annonçant "La révolution du mobile" censée commencer le 11 mai prochain, et l'organisation d'une conférence de presse à cette date, sur ce thème ;
- sur le site accessible à l'adresse "larevolutiondumobile.com".

Mes clientes soupçonnent, et à tout le moins, craignent, que cette communication cherche à profiter indûment de leurs propres efforts commerciaux, ou d'en limiter les effets, tout en semant une certaine confusion vis-à-vis du public ; le caractère anonyme de cette communication accentue le problème.

Tout d'abord, il ne vous aura pas échappé que la société FREE a récemment lancé la FREEBOX RÉVOLUTION dont l'atout majeur, et il faut le dire, révolutionnaire, est d'intégrer les appels vers les mobiles dans le forfait d'abonnement.

Ensuite, vous n'êtes pas non plus sans ignorer que, fidèle à l'image du groupe ILIAD-FREE qui a révolutionné le marché des communications électroniques (triple play, ...) ces dernières années, la société FREE MOBILE se propose d'en faire autant dans le secteur de la téléphonie dès 2012.

C'est pourquoi, depuis des années également, le public et la presse ne s'y sont pas trompés, et qu'à leurs yeux, FREE est régulièrement synonyme de "révolution".

Aussi, mes clients m'ont chargé d'attirer votre attention sur le problème que pourrait poser votre communication et font toutes réserves sur les préjudices de toute nature qui pourraient en découler.

Le présent courrier vous est adressé par cette boîte mail, à défaut de pouvoir identifier simplement un quelconque interlocuteur.

Je reste à la disposition de votre avocat, le cas échéant.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

yc/mlm


Yves COURSIN